

RESERVE CLAVIS	PIECES MANQUANTES
DOSSIER :	URSSAF <input type="checkbox"/>
Complet <input type="checkbox"/>	Chèque caution <input type="checkbox"/>
Incomplet <input type="checkbox"/>	Feuille de Soins <input type="checkbox"/>
	Contrat Remplacement <input type="checkbox"/>
	4 Timbres à 100 g <input type="checkbox"/>
	8 à 20 g (Obligatoire) <input type="checkbox"/>

FORMATIONS FIF-PL COLLECTIVES

Me Mr **NOM** : **Prénom** :

Nom JF **Né(e) Le** : / / **Dép^t Naiss (N°)** :

Tél Mobile : **Tél Fixe** :

Adresse Personnelle :

Code Postal : **Ville** : **Remplacante** : Oui Non

* **Code Siret (14 chiffres)** : * **N° ADELI** :

* **E-Mail** :

VOTRE ACTIVITE (> 50 % de votre exercice) ⁽¹⁾

Libérale Salarié(e) SEL, SELAS... Salarié(e) d'un Centre de santé Conventionné
 Hospitalière Salarié(e) Hors Centre de santé Conventionné

* **Éléments ou Informations OBLIGATOIRES**

Thèmes des formations collectives FIF-PL 2020 (1 Bulletin par action de formation)

T04	Soins Infirmiers : Prise en charge des Plaies Chroniques	2 Jours (Prise en charge FIF-PL : 562 €)
T61 CV	Exercice libéral et bonnes pratiques d'hygiène	1 Jour (Prise en charge FIF-PL : 285 €)
T10	L'infirmière devant une situation d'urgence	2 Jours (Prise en charge FIF-PL : 590 €)
T14	La Prescription infirmière	1 Jour (Prise en charge FIF-PL : 270 €)
T20	La Nomenclature Générale des Actes Professionnels - "Les soins infirmiers et leur cotation"	2 Jours (Prise en charge FIF-PL : 560 €)
T23	Autogestion des émotions et du stress	2 Jours (Prise en charge FIF-PL : 590 €)
T25	La gestion du cabinet : Développer votre activité libérale	2 Jours (Prise en charge FIF-PL : 560 €)

RAPPEL DES CRITERES DE PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS FIF-PL 2020 ⁽³⁾

Prise en charge annuelle plafonnée à 1400 € tous organismes de formation confondus (Cf. Conseil de gestion du 21 novembre 2019)

DEMANDE D'INSCRIPTION

Ville Choisie : Dates Formation : Le / 2020 | Du / Au / 2020

ADRESSER LE DOSSIER D'INSCRIPTION A :

Clavis Formation - Service Inscriptions - Formation FIF-PL 2020 BP 75590 - 34071 MONTPELLIER Cedex 3

Je joins OBLIGATOIREMENT à cet envoi

- Une feuille de soins barrée ou une copie de mon autorisation et de mon contrat de remplacement ⁽²⁾
- 1 copie de l'attestation de versement ou d'exonération de versement de ma contribution URSSAF à la formation (Attestation 2020, seule l'attestation 2020 sera acceptée) ⁽¹⁾⁽²⁾
Sans ce document transmis à l'Institut CLAVIS à l'inscription, la prise en charge FIF-PL de la formation sera IMPOSSIBLE et son coût restera à votre entière charge.
- 4 timbres de 100 g ou 8 timbres de 20 g (obligatoires : attestation, facture, retour de dossier - non rendu si retour du dossier d'inscription) ⁽²⁾
- 1 chèque de caution ⁽²⁾⁽⁴⁾ : 180 € (Thèmes 4 - 10 - 20 - 23- 25) Ou 85 € (Thèmes 14 - 61) pour réservation de votre place.
Il vous sera restitué, annulé, après règlement de la facture de formation de CLAVIS par le FIF-PL.

J'ai bien pris acte que tout désistement de ma part intervenant moins de 10 jours avant le début de la formation sans motif grave me concernant, **justifié par certificat médical** donnera lieu à encaissement de mon chèque de caution lié aux frais engagés par CLAVIS (Café d'accueil, pause, déjeuner, location salle de séminaire, etc.) ⁽⁴⁾
De plus, j'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des modalités de prise en charge des formations FIF-PL 2020 et m'engage à régler pour la ou les formations auxquelles je m'inscris, si nécessaire, tout dépassement du montant annuel qui m'est octroyé par le FIF-PL pour l'année 2020, à savoir 1400 € tous organismes de formation confondus ou le cas échéant, la totalité du coût de la formation, notamment en cas d'inscriptions multiples.

Fait à :

Signature de l'infirmière

Emplacement réservé à CLAVIS

Le : 2020

(Obligatoire)

(1) Cet item conditionne la prise en charge financière de votre formation par le FIF-PL. Si vous n'y répondez pas ou incorrectement, vous aurez la charge du règlement de la somme correspondant au coût total de l'action, qui restera à votre charge pleine et entière.

(2) Tous ces documents sont des pièces obligatoires pour enregistrer définitivement votre inscription.

(3) L'action comprend les journées de formation de 9H à 12H et de 13H à 17H, une pause le matin, le repas de midi, les supports de cours et documentaires. Hébergement et transport ne sont pas compris dans le coût total de la formation et restent à votre charge. En cas d'annulation, aucun remboursement de frais engagé à titre personnel par le stagiaire ne sera pris en charge par CLAVIS.

(4) Sauf cas de force majeure vous concernant, justifié par certificat médical, tout désistement total ou partiel intervenant moins de 10 jours ouvrables avant la première journée de chaque action de formation donnera lieu à l'encaissement de votre chèque de caution.

<p>THEME 04 (2 Jours Consécutifs - 15 places) Soins infirmiers : prise en charge des plaies chroniques</p> <p>Pathologies circulatoires et complications majeures. Plaie diabétique. Escarre. L'ulcère de jambe. Lésions cutanées particulières. La peau : Processus de cicatrisation Typologie des plaies. Évaluation clinique d'une plaie. Critères d'évaluation systémique. Examens paracliniques et exploration. Stratégies de soins locaux et généraux. Gestion des DASRI et du risque infectieux. Familles de pansements ; Techniques spécifiques : VAC ou TPN - Greffe. Mises en décharge - Lucilia-thérapie. Prescription des dispositifs médicaux. Contention. TP d'Evaluation clinique de plaies - Protocoles. Prise en charge de la douleur - Evaluation du risque de dénutrition. Conseils d'hygiène de vie - Axes de prévention et d'éducation - ETP - Traçabilité et coordination - Collaboration pluridisciplinaire - Travail en réseau. Évaluation, Post Test - Diffusion Evaluation FIF-PL - Bilan du formateur</p>	<p>THEME 14 (1 Jour - 20 places) La Prescription infirmière</p> <p>Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 : L'exercice de la profession infirmière. Rôle propre et prescrit. Nouveau Code de Déontologie Infirmière en secteur libéral. Le concept de Prescription Infirmière. Règles de prescription des dispositifs médicaux : Arrêté 2012. Le vaccin anti grippal et autres vaccinations : règle, facturation, obligations. Piule contraceptive. Substituts nicotiniques. Obligations de traçabilité. Responsabilité engagée. TP et réflexion collective Évaluation, Post Test - Diffusion Evaluation FIF-PL - Bilan du formateur</p>
<p>THEME 10 (2 Jours Consécutifs - 15 places) L'infirmière devant une situation d'urgence</p> <p>Politique du Secours et de l'Urgence. Concept et représentations de l'urgence. La formation - Intervenants de l'urgence : Rôles, places et responsabilité dans la chaîne de secours. Concepts d'urgence vraie et ressentie. Analyse d'une situation d'urgence. Transmission du bilan aux services de secours. Protection-Alerte-Secours : Méthodologie. Urgence vitale - Urgence potentielle - Risque NRBC et plans de secours. Protocole PHTLS. Gestes et soins d'urgence vitale - Défibrillateur automatisé externe (D.A.E.) : Exercices de Simulation en santé - Précautions standards et risque infectieux - AES. Types de douleur et urgence. Trousse d'urgence de l'infirmière. Protocole médico-infirmier. Protocoles majeurs. Télé prescription et urgence. Spécificité de l'urgence psychiatrique ambulatoire. Intervention psychiatrique aigüe - Internement et procédures. Droit de retrait. Responsabilité juridique et Traçabilité en situation d'urgence. Post-Test - Évaluation collective - Documents administratifs, Bilan formateur.</p>	<p>THEME 23 (2 Jours Consécutifs - 15 places) Autogestion des émotions et du stress</p> <p>Compréhension des mécanismes du stress. Stratégies dysfonctionnelles et stratégies efficaces pour faire face au stress. Solutions pour faire face : Les différents types de stratégies proactives : Cognitive, Émotionnelle et Comportementale. Stress des patients et des soignants en période COVID-19. TP d'application aux situations de soins en libéral. Acquisition de techniques et de stratégies de gestion simples et efficaces en contexte professionnel libéral. Prévention générale de l'épuisement professionnel et du burn-out : Découvrir sa personnalité face au stress et identifier son profil personnel, élaborer une stratégie de "coping" efficace, afin mieux gérer son stress professionnel. Hygiène de vie, communication assertive, apprendre à positiver, gérer son temps. Évaluation, Post Test - Diffusion Evaluation FIF-PL - Bilan du formateur</p>
<p>THEME 20 (2 Jours Consécutifs - 20 places) Nomenclature</p> <p>Historique NGAP. Evolution et faits marquants pour la facturation des soins. Décret n°2004-802 du 29 07 2004. Rôle propre et prescrit. Code de Déontologie et facturation. Concept de soin conventionné remboursable. NGAP : Dispositions générales. Article 11B. NGAP "Titre XVI" : Principe de cotation des soins remboursables. Chapitre I des cotations : Soins courants. Les soins de plaies. DSI et cotations AIS. - BSI et cotations forfaitaires + IFI + AMX - Chapitre II : cotations de soins spécialisés. <u>Cotations hormis</u> les articles 3, 4 et 5 concernant les perfusions. L'article 5 bis. La décision du 21 07 2014 de l'UNCAM relative aux poses de perfusion, injections et entretiens de cathéters. L'AMI 4,1. TP d'entraînement à la facturation soins des Chapitres I et II. L'article 5 Ter : AMI 5,8 du PRADO IC/BPCO. Correction argumentée des cas concrets des Chapitre I puis II de la NGAP. Cotations à partir de simulations de situations de soin des chapitre I, II et complexes - Évaluation, Post Test - Diffusion Evaluation FIF-PL - Bilan du formateur.</p>	<p>THEME 25 (2 Jours Consécutifs - 20 places) Gestion du cabinet : développer votre activité libérale</p> <p>Optimiser l'exercice libéral de sa profession : Droit infirmier, droits du patient - Textes de référence - Conventonnement - Modes d'exercice, statuts et contrats. Cotisations obligatoires, assurances volontaires. Nomenclature - Règles de facturation - Télétransmissions - SCORE - comptabilité et fiscalité. Responsabilité déontologique, juridique, conventionnelle, ordinale. Local, DASRI, AES. Prescriptions médicales - DSI, Outils informatiques, messagerie sécurisée. Trousse infirmière et matériel de soin indispensable. Dossier de soins - Qualité, sécurité et continuité des soins - Satisfaction des patients et des aidants - Démarche qualité : définition, procédure - Recommandations HAS et référentiels de bonnes pratiques. Certification des cabinets professionnels. Collaborations : Médecins, Laboratoires d'analyse, SSIAD, HAD, établissements de santé - AM, ARS, URPS infirmiers, Ordre Infirmiers, Syndicats. Formation continue : Droit et obligations - Typologie des F° - Prévoir sa fin d'activité. Évaluation, Post Test - Evaluation FIF-PL - Bilan du formateur</p>
<p>THEME 61 (1 Jour - 20 places) Bonnes pratiques d'hygiène à domicile</p> <p>Evolution législative et économique, orientations de politique sanitaire en matière de gestion des IAS en France. rôle et place de l'IDEL. Le système immunitaire. Différents types d'infections pouvant survenir à domicile. Méthodes et techniques préventives standards pour une gestion optimale du risque infectieux à domicile. Méthodes, matériels et outils patient infecté à domicile. Information et ETP pour des comportements adaptés et responsables de tous les acteurs. Réglementation et procédures applicables en matière de collecte et d'élimination des différents types de déchets dont les DASRI. Réglementation et procédures applicables en matière de prévention et de conduite à tenir pour la gestion du risque d'A.E.S. Pratiques décloisonnées d'hygiène, de lutte contre les IAS et de prise en charge adaptée d'un patient infecté. Évaluation, Post Test - Evaluation FIF-PL - Bilan formateur.</p>	

MODALITES D'INSCRIPTION

Nous faire parvenir un DOSSIER COMPLET comprenant

- 1 bulletin d'inscription FIF-PL Collectif 2020 daté et signé
- 1 feuille de soins barrée ou contrat + autorisation de remplacement
- 1 copie de votre attestation URSSAF 2020 de versement ou d'exonération de contribution à la formation
- Sans attestation vous devrez régler votre participation totale car le FIF-PL ne vous financera pas
- 4 timbres de 100 g ou 8 de 20 g (obligatoire : facture, retour dossier, etc.)
- 1 chèque de caution : 180 € (Thèmes 4 - 10 - 20 - 23- 25) Ou 85 € (Thèmes 14 - 61)
(Restitué annulé après réception du règlement par le FIF-PL sous condition de votre participation à l'intégralité de la formation.)

Toutes ces pièces sont obligatoires pour enregistrer votre inscription et réserver votre place

Crédit d'impôt possible sous conditions (Décret n° 2006-1040 du 23/08/2006)

Vous souhaitez :

- **Vous pré inscrire !**
- **Une réponse à une questions concernant votre :**
 - Prise en charge
 - Déroulement,
 - Démarches administratives, etc.
- **Une information complémentaire**

N'hésitez pas, nos téléconseillers sont à votre disposition !



Nos Téléconseillers vous répondent du Lundi au Vendredi de 09h à 12h et de 13h à 17h

04 67 58 84 22

clavis.format@wanadoo.fr

<http://www.clavis-formation.com>

Je peux envoyer mon dossier au format DEMATERIALISE

- ✓ **Mon bulletin d'inscription, ma feuille de soins barrée, mon attestation URSSAF 2020 et mon RIB à : clavis.format@wanadoo.fr**
 - ✓ **Mon chèque de caution, chèque de solde et les timbres par voie postale à : Clavis Formation - Service Inscription FIF-PL 2020-BP 75590 - 34071 MONTPELLIER cedex 3**
- Je note bien mon Nom et prénom, la référence de ma formation, son thème, sa ville et sa date dans l'enveloppe**